

Compte rendu – Session de travail du mardi 23 novembre 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 23 novembre 2021 en présence des journalistes, à la salle publique et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail extraordinaire du 28 septembre 2021 et de la session de travail ordinaire du 5 octobre 2021

Sujet	<p>Avant l'arrivée des journalistes, M. Jean Lamarche explique brièvement aux nouveaux membres du Conseil le fonctionnement de la session de travail et les informe que des journalistes seront présents, virtuellement, pour la première partie de la session de travail.</p> <p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail extraordinaire du 28 septembre 2021 et au compte rendu de la session de travail ordinaire du 5 octobre 2021.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 2, 4, 5, 10, 12, 14, 34 et 35.</p> <p>Plus précisément, au point 2, M. Jean Lamarche annonce qu'il propose M. Daniel Cournoyer à titre de maire suppléant. M^e François Bélisle annonce qu'il demandera le vote à la séance publique et votera contre la résolution. Pour lui, il s'agit d'une question de confiance et de respect. M. Dany Carpentier demande un rappel du rôle du maire suppléant. M. Lamarche répond que le maire suppléant agit à titre de remplaçant du maire et qu'il est appelé à le représenter lorsque le maire n'est pas disponible.</p> <p>Au point 4, M. Dany Carpentier souhaite en savoir plus sur la participation de la Ville au Programme d'aménagement durable des forêts. Mme France Cinq-Mars répond que des subventions sont octroyées dans le cadre de ce programme. M. Robert Dussault précise que la Ville de La Tuque est responsable de ce programme provincial dans la région et qu'il s'agit de la reddition de comptes des activités réalisées l'année dernière.</p> <p>Au point 5, M. Pierre Montreuil affirme ne pas avoir été en mesure de comparer le texte avec le texte précédent afin de voir les modifications qui ont été apportées. Mme France Cinq-Mars répond qu'il s'agit d'un document préparé par le gouvernement du Québec qui annonce que les dates limites du programme sont repoussées au 31 mars 2030 pour la remise et que les sommes non utilisées devront être remises au 1^{er} avril 2022.</p> <p>Au point 10, M. Pierre Montreuil affirme ne pas avoir vu les coûts liés à ce contrat. M^e Annie Pagé répond qu'il n'y a pas de coût pour l'acquisition des licences puisque cette résolution est en lien avec le contrat octroyé en septembre dernier pour le logiciel SAP.</p> <p>Aux points 12 et 14, MM. François Bélisle et Dany Carpentier s'interrogent sur les sommes inscrites. M^e Annie Pagé répond qu'il s'agit des sommes qui avaient été prévues au budget 2021.</p> <p>Au point 34, M. Pierre Montreuil demande quelle est la suite des choses une fois qu'un avis de détérioration a été déposé. M. Robert Dussault répond qu'un avis de détérioration est inscrit au registre foncier et contient tous les détails relatifs à la détérioration de l'immeuble. En cas de vente de l'immeuble, le futur acquéreur sera informé de cet avis, et la Ville pourrait entreprendre des travaux de réfection et inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble et le terrain ou effectuer des travaux de démolition. En cas de démolition par la Ville, le futur acquéreur devra rencontrer les représentants de la Ville pour régler l'hypothèque légale inscrite sur le terrain qui sera prévue au prix de vente.</p> <p>M^e Yolaine Tremblay annonce le retrait du point 26 de l'ordre du jour de la séance publique. Il est reporté à la prochaine séance. Elle annonce de plus l'ajout d'un point en Affaires nouvelles (point 35), soit le transfert du nom de Jean-Guy Talbot au Colisée du parc de l'Exposition. À ce sujet, M. Jonathan Bradley demande si un plan de communication est prévu pour que les gens comprennent bien le changement de nom de l'ancien Colisée. Mme Cynthia Simard répond qu'une communication sera faite à la suite de la cérémonie qui aura lieu vendredi et qu'une plaque commémorative sera apposée à l'intérieur du Colisée avant la cérémonie.</p>
Décision : Retirer le point 26 de l'ordre du jour de la séance publique et ajouter un point en Affaires nouvelles.	
Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : Séance du 23 novembre 2021.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	